

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 MAI 2017

Réunion du Conseil Municipal du 29 mai 2017 à 20 h 30 à la Mairie de Champrond-en-Perchet, sous la présidence de M. Daniel BOSSION, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf M. BOUVIER, excusé.

M. DORDOIGNE est désigné en qualité de secrétaire.

1. **Compte-rendu** – Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 3 avril 2017 est soumis aux signatures.

2. **Travaux voirie – programme 2017**

Quatre entreprises ont répondu à la consultation pour la réalisation des travaux sur les chemins de La Cour aux Guillers et des Salles. L'entreprise LEFEVRE, sise à Pezou (41), est retenue pour un montant de 6 873 € HT.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les pièces administratives et comptables relatives à la passation de ce marché.

3. **Adhésion de la commune de Sablons-sur-Huisne à AQUAVAL**

Le Conseil Syndical a décidé l'adhésion/substitution de la commune de Sablons-sur-Huisne (Condeau, Condé-sur-Huisne, Coulonges-les-Sablons) au syndicat AQUAVAL.

En application du Code général des collectivités territoriales, les communes membres du syndicat doivent se prononcer sur cette adhésion/substitution.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Sablons-sur-Huisne au syndicat AQUAVAL.

4. **Délégation du Droit de Prémption Urbain (DPU)**

Le transfert de la compétence « documents d'urbanisme et PLUi » à la Communauté de Communes induit le transfert à celle-ci de l'exercice du Droit de Prémption Urbain (DPU) qui permet aux communes titulaires de ce droit, de préempter des terrains faisant l'objet de cessions et situés sur les zones urbaines ou à urbaniser afin de réaliser un équipement ou une opération d'aménagement.

Le code de l'urbanisme le permettant, la CDC propose de déléguer aux communes le DPU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition de délégation de l'exercice du DPU, et s'engage à solliciter l'avis de la CDC du Perche pour les biens ayant un intérêt communautaire ou ayant un enjeu d'envergure intercommunale.

5. **Création de poste pour avancement de grade**

Considérant qu'en raison d'un possible avancement de grade d'un agent, il y a lieu de créer un poste, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à raison de 29,25 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017.

6. **Tarif de la cantine scolaire**

Conformément à la législation en vigueur et en accord avec la commune de Brunelles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter le prix du repas de la cantine scolaire à 2,65 €uros à compter de la rentrée scolaire 2017.

Cette augmentation se justifie par l'introduction de produits locaux depuis le mois d'avril. Il est par ailleurs admis que le tarif actuel, le plus bas de toute la Communauté de Communes, est bien inférieur au coût de revient d'un repas.

## **7. Modification de l'indice de référence des indemnités élus**

Depuis le 1er janvier 2017, le nouvel indice brut terminal de la fonction publique 1022 est applicable aux indemnités de fonction des élus locaux en lieu et place de l'indice 1015.

La délibération prise en début de mandat faisant référence à cet indice 1015, une nouvelle délibération doit être prise.

Vote favorable à l'unanimité.

## **8. Conventions de servitude**

Dans le cadre des travaux du renouvellement de la canalisation d'eau potable sur le secteur Nord du réseau des écarts, des servitudes de passage sur des terrains privés seront instituées avec les propriétaires concernés.

Monsieur le Maire étant habilité à recevoir et à authentifier un acte passé en la forme administrative, ces conventions de servitude seront passées en cette forme.

Monsieur Jean-Claude CHEVEE est désigné par le Conseil Municipal pour signer les dites conventions au nom de la commune.

## **9. Création d'une boîte à livres**

La Municipalité est sollicitée pour la mise en place d'une boîte à livres aux abords de la Mairie. Le principe, ouvert à tous, est de mettre gratuitement des livres à disposition : on dépose un ou plusieurs livres dans la boîte, on en prend un autre, sans obligation d'effectuer les deux manœuvres en même temps.

Cette idée reçoit un avis favorable du Conseil Municipal.

## **10. Informations et questions diverses**

- Le compteur général de distribution d'eau potable au lieudit La Grande Maison a enregistré une consommation annuelle de près de 7400 m<sup>3</sup>, contre 2000 m<sup>3</sup> habituellement. Après vérification, aucune fuite n'a été détectée. Une première réclamation auprès de SUEZ n'ayant pas abouti, un nouveau courrier leur sera adressé.
- Dans le cadre des 20 ans du Parc Naturel Régional du Perche qui seront célébrés en 2018, la commune est sollicitée par la Compagnie du Théâtre pour présenter un spectacle en plein air, moyennant une faible participation financière. Les projets sont portés par le PNRP avec le soutien de la Région Centre. La Municipalité accepte la proposition.
- Un représentant d'ENEDIS propose de venir présenter en Conseil Municipal le fonctionnement des compteurs Linky qui seront progressivement mis en place chez les particuliers à partir de 2018 pour Champrond-en-Perchet.
- Les travaux de renouvellement de la couche de roulement de la RD922 ne sont toujours pas inscrits au budget 2017 du Conseil Départemental.
- Le déplacement de la citerne gaz et le remplacement de la chaudière de l'école maternelle sont programmés pour la semaine 31 (31/07 au 04/08).
- Les différents éléments de la future aire de jeux seront livrés dans le courant du mois de juin et installés dans les jours qui suivront.
- Les remerciements des associations bénéficiaires de subventions communales sont transmis.
- L'élagage des chemins communaux sera confié à l'entreprise Fauchage-Elagage du Perche.
- Les horaires du bureau de vote, qui sera ouvert de 8h00 à 18h00, en vue des élections législatives sont communiqués aux conseillers municipaux.

- Monsieur le Maire de Margon émet l'hypothèse d'une commune nouvelle entre Brunelles, Champrond et Margon.
- Le 6 juin se tiendra une réunion entre le Pôle d'Equilibre Territorial du Perche, le Territoire d'Energie d'Eure-et-Loir et la commune pour échanger sur les économies d'énergie.
- Une société, spécialisée en développement de projets éoliens, informe qu'elle a identifié sur le territoire communal un potentiel d'installation d'un parc éolien.
- Par manque de personnes disponibles, la brocante annuelle de l'Association de Mise en Valeur du Patrimoine n'aura pas lieu.
- Un nouveau décret doit paraître pour l'organisation des rythmes scolaires : retour ou pas à la semaine de 4 jours. Dans l'incertitude de ce que contiendra ce décret, il est difficile aujourd'hui de débattre sur le sujet.
- Le renouvellement du réseau d'assainissement des eaux usées dans la rue des Eglantines est programmé par le SIACOTEP pour cette année.
- Dans le cadre du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) il ressort des différentes analyses sur les habitants et le logement, que la population du territoire est vieillissante, qu'il y a de plus en plus de logements vacants, l'offre étant supérieure à la demande.